

Le centre de transfert des matières recyclables

La Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre offre une collecte de matières recyclables et ce, pour tous les citoyens sur son territoire.

La collecte est effectuée à tous les 14 jours (+/- 26 collectes / annuellement) et les matières doivent être disposées dans des bacs roulants, de couleur vert, de 360 litres. Lesdits bacs sont ramassés par des camions à chargement arrière ou avec un bras latéral.

Étapes de la collecte sélective

Description des étapes	Description du service
<p>Collecte porte-à-porte 26 collectes annuellement</p>	<p>Les matières recyclables sont ramassées, pêle-mêle, par des camions à chargement arrière ou avec un bras latéral.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;">   </div>
<p>Disposition des matières recyclables au centre de transfert</p> <p><i>Tonnage reçu en 2020 :</i> <i>2 953 tonnes métriques</i></p>	<p>Une fois plein, le camion se présente à la Régie et dispose de son chargement au centre de transfert des matières recyclables (porte 1 et 2).</p> 

Disposition et compaction des matières recyclables dans la remorque

Une fois le chargement du camion disposé au centre de transfert des matières recyclables, l'employé, à l'aide de la rétrocaveuse, place le recyclage dans la remorque en vue de son transport vers le centre de tri.

Avec la rétrocaveuse, l'employé pousse les matières recyclables dans la remorque (placé plus bas que le plancher où on dispose les matières recyclables).



Une fois poussé, les matières recyclables sont compactées à l'aide du pousse spécialement conçu pour compacter les matières.

